



France Expo 2008

Du 12 au 15 novembre

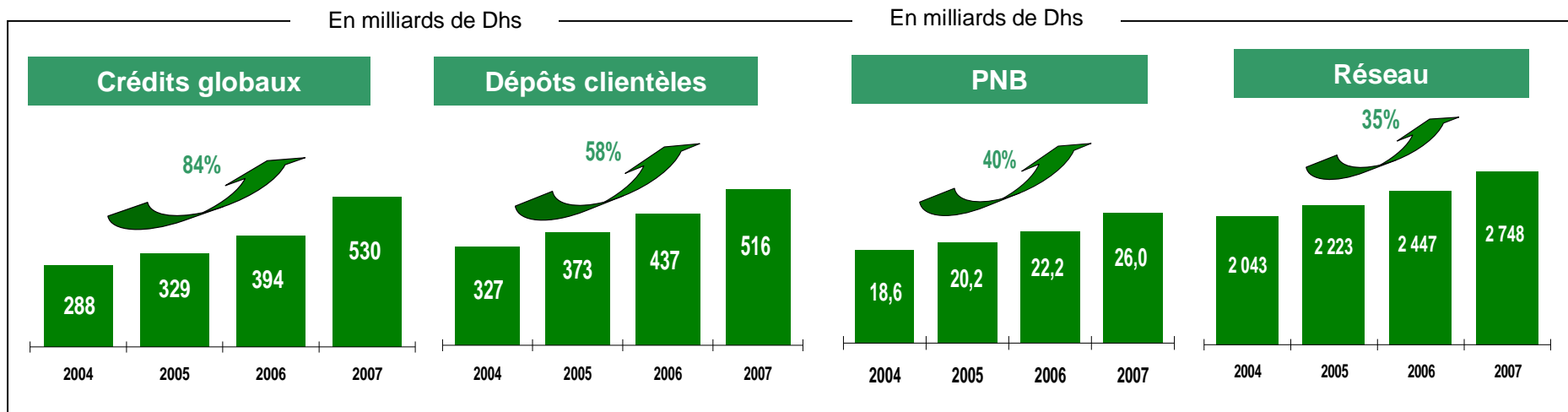
Rachid MARRAKCHI

Directeur Général de la BMCI

- **Systeme bancaire marocain : principales mutations**
- **Services offerts par les banques**
- **Evolution des taux d'intérêt**
- **Régime de change relatif aux investissements étrangers**
- **Avantages accordés aux sociétés installées en zone offshore**

- **53 établissements de crédit :**
 - 16 banques dont 5 à capital majoritairement étranger et 5 à capital majoritairement public.
 - 37 sociétés de financement dont 20 sociétés de crédit à la consommation et 7 sociétés de crédit bail.
- **6 banques Offshore**
- **14 sociétés de bourse**
- **14 associations de micro-crédit**
- Présence des **grandes banques françaises** à travers **trois filiales locales**:
 - Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BNP Paribas)
 - Société Générale (Société Générale)
 - Crédit du Maroc (Crédit Agricole)
- **Participation publique** dans le **système bancaire** à travers le **contrôle de 5 établissements de crédit** (Crédit Immobilier et Hôtelier, Banque Centrale Populaire, Crédit Agricole du Maroc, Fonds d'Équipement Communal, CDG Capital).

- Le secteur est majoritairement contrôlé par 6 principales banques : Banques Populaires, Attijari Wafabank, BMCE, BMCI, SG et le Crédit du Maroc.
- Un réseau de 2 750 agences bancaires et près de 3 123 GAB. Le taux de bancarisation totale est estimé à 27% de la population totale (40% avec Barid Al Maghrib) et 1/3 du réseau bancaire est concentré sur l'agglomération casablancaise.
- Le volume du crédit à l'économie octroyé par le secteur bancaire a fortement progressé pour s'établir à 72% du PIB en 2007 contre près de 51% en 2001.



D'importantes réformes ont été initiées depuis le début des années 90, mais c'est durant les cinq dernières années que les changements ont été les plus importants :

- Le cadre réglementaire se trouve complètement aligné sur les standards internationaux, notamment avec l'entrée en vigueur des dispositions de Bâle II en juin 2007 et l'adoption des normes comptables internationales IFRS.
- Le renforcement des pouvoirs de la Banque Centrale et son indépendance ainsi que l'extension de son contrôle à l'ensemble des activités bancaires.
- Lancement du projet de mise en place d'une centrale des risques.
- Le système d'information des banques a connu une modernisation continue, notamment avec le démarrage du système de la télétransmission des données.

↳ Ainsi, l'activité bancaire a atteint un niveau de concentration relativement élevé, mais s'exerce dans un cadre concurrentiel de plus en plus accru. Le système bancaire a amélioré sa compétitivité et joue aujourd'hui un rôle plus important dans le financement de l'économie. Par ailleurs, plusieurs banques se positionnent sur le pourtour méditerranéen et sur le plan africain.

Services offerts par les banques

Les banques marocaines innovent et offrent une gamme large et diversifiée de produits adaptés à tous les segments de clientèle :

- **Crédit export et financement de projets :**
 - *Financement de projets dans des secteurs aussi variés que l'énergie, les média & télécoms, les concessions de service...*
 - *Crédit export et financement du commerce des matières premières*
 - *Crédits à Moyen Terme et Crédits à Long Terme pour le financement des biens d'équipement ou d'infrastructure...*

- **Financement des opérations de commerce international :**
 - *Financement des importations en devises*
 - *Préfinancement en devises à l'export*
 - *Mobilisation de créance sur l'étranger....*

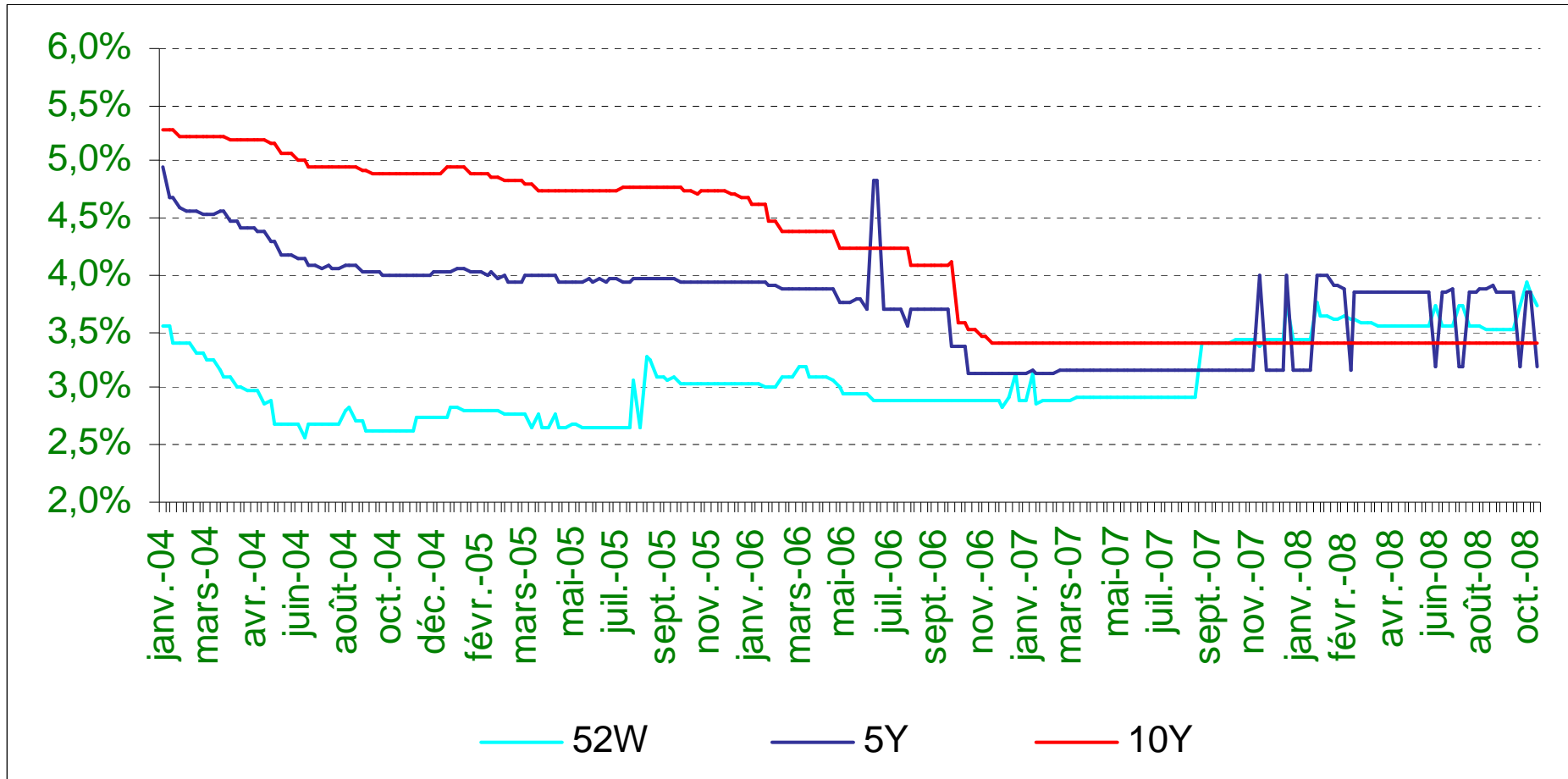
- **Crédits de fonctionnement :**
 - *Facilité de caisse ou découvert pour financer des opérations en attendant des recettes à venir*
 - *Crédit de trésorerie pour la couverture d'un besoin ponctuel*
 - *Emission de billets de trésorerie pour le financement de besoins à court terme sur une période allant de 10 jours à 1 an...*

- **Financement du poste client :**
 - *Escompte du papier commercial pour le financement des délais de paiement accordés par les fournisseurs aux clients.*
 - *Factoring : cession de créances commerciales à un factor qui se charge d'en opérer le recouvrement.*

- **Produits de placement :**
 - *REPO en dirhams.*
 - *Dépôts à terme, en Dirhams et en devises.*
 - *Bons du Trésor.*
 - *SICAV.*

- **Services financiers spécialisés :**
 - *Intermédiation boursière.*
 - *Leasing.*
 - *Crédits à la consommation.*
 - *Location Longue Durée.*

Evolution des taux d'intérêt



Régime de change relatif aux investissements étrangers

- Les opérations d'investissement financées en devises ne sont pas soumises à un accord préalable de l'Office des Changes.
- Garantie de transfert des revenus d'investissement sans limitation dans le montant ou dans le temps (dividendes, revenus locatifs, jetons de présence, produits d'intérêts...).
- Garantie de retransfert vers l'étranger du produit de cession ou de liquidation des investissements étrangers réalisés au Maroc.
- Possibilité de financement de l'investissement étranger par les banques marocaines.

Régime de change relatif aux investissements étrangers

- Ouverture de compte en devises (EURO, USD...) ou en Dirhams convertibles pour les sociétés non résidentes ou exportatrices.
- Possibilité de se couvrir contre les fluctuations des cours de change via des instruments tels que le change à terme et les options de change.
- Possibilité de transférer les rémunérations dues aux non-résidents et de disposer des devises nécessaires pour couvrir leurs dépenses professionnelles engagées à l'étranger.

Avantages accordés aux sociétés installées en zone offshore

- **Procédures administratives simplifiées** (guichet unique au service de l'investisseur).
- La Zone Franche **non soumise** à la législation relative au **contrôle du commerce extérieur et des changes**.
- **Régime fiscal attrayant :**
 - Exonération de l'impôt sur les sociétés pendant les 5 premières années et réduction de cet impôt à 8,75% pour 10 exercices consécutifs suivants.
 - Exonération des droits d'enregistrement et de timbres pour la constitution ou l'augmentation de capital et pour les acquisitions de terrain.
 - Exonération de la taxe urbaine et de l'impôt des patentes pendant 15 ans.
 - Exonération de la TVA sur les marchandises en provenance de l'étranger.
- **Régime douanier spécial :**
 - Exonération des droits et taxes à l'importation.
 - Exonération des taxes sur la consommation, la production et/ou l'exportation des marchandises....